



Affichage obligatoire lors de la vente d'un terrain

Par **DukeCroft**, le **27/01/2008 à 19:38**

Bonjour,
J'ai l'intention d'acheter un terrain qui n'est pas à vendre. J'ai contacté le propriétaire avec lequel un tarif a été convenu, légèrement inférieur au prix du marché.
Est il obligé de mettre un panneau "A vendre" sur son terrain pour faire "marcher" la concurrence ?
Y a t il des affichages obligatoires de ce genre ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **27/01/2008 à 19:59**

Bonjour.

La réponse est non..

Par **DukeCroft**, le **27/01/2008 à 20:18**

Merci pour cette réponse rapide.